

# Evolution Régionale de la Population Tunisienne résidant en France de 1972 à 1974

par Khemaïes TAAMALLAH \*

Si l'émigration maghrébine vers la France est un phénomène relativement ancien, notamment en ce qui concerne l'Algérie, l'émigration de la main-d'œuvre tunisienne se caractérise par son développement récent. Avec l'indépendance plusieurs faits ont rendu possible une émigration plus importante : la pénurie de la main-d'œuvre en France et en Europe (surtout pour les gros-œuvres); la quête d'un travail ou d'un meilleur salaire pour le travailleur tunisien.

L'immigration des Tunisiens en France a connu deux périodes principales.

La première au moment de l'indépendance de la Tunisie. Le mouvement commença à s'amplifier, et de façon anarchique, autour des années 60 du fait de l'absence de tout accord de main-d'œuvre. La réalisation d'un tel accord ne pouvait se faire alors en raison de la tension des rapports politiques entre la France et la Tunisie (soutien de la Tunisie aux côtés des nationalistes algériens; évacuation de Bizerte en 1961). C'est après la fin de la guerre d'Algérie qu'une convention franco-tunisienne fut signée (août 1963). Mais elle ne fut pas appliquée par suite de la nationalisation, en 1964, des terres de colonisation. Une convention sur la sécurité sociale fut cependant établie en 1965.

---

\* Exposé présenté au 5ème Colloque National de Démographie, organisé par le Centre Universitaire Méditerranéen de Nice. On notera qu'il concerne la période correspondant à la phase d'essor de l'immigration tunisienne en France.

La deuxième période d'immigration en France fut consécutive à l'amélioration des relations diplomatiques avec la France, laquelle aboutit en 1969 à l'application de la convention de 1963 et à l'installation d'une mission (O.N.I.) à Tunis.

Pour promouvoir l'émigration tunisienne et régulariser la situation de notre main-d'œuvre à l'étranger, l'organisation de l'émigration de la main-d'œuvre a fait de la part du Gouvernement tunisien l'objet de démarches qui ont abouti à la conclusion d'autres accords bilatéraux avec certains pays d'accueil. Cinq conventions ont été signées entre 1963 et 1971 avec la République Fédérale d'Allemagne (octobre 1965, révisée en 1969), la Belgique (août 1969), les Pays-Bas (novembre 1971), l'Autriche (1970) et la Libye (1971). Enfin d'autres accords moins importants ont été conclus notamment avec la Norvège et la Suisse (transfert de travailleurs agricoles étudié en liaison avec l'Union des Paysans Suisses).

Favorisant le placement de main-d'œuvre excédentaire sur les marchés étrangers du travail, l'émigration tunisienne constitue donc une solution temporaire au problème de chômage et de sous emploi qui sévissent dans le pays. Cependant la stratégie adoptée jusqu'ici en matière d'émigration se voit contrecarrée par les mesures prises en France et en R.F.A. pour suspendre l'immigration des travailleurs étrangers. Aussi constate-t-on aujourd'hui un fléchissement prononcé de l'émigration tunisienne.

### 1. Sources

L'étude suivante retrace l'évolution régionale de la population tunisienne résidant en France entre les recensements de 1962 et de 1968 et au cours de la période 1968-1974.

On ne devra pas toutefois ignorer les limites des sources statistiques utilisées, en plus de cette première limite que constitue le fait que les recensements et les fichiers du Ministère de l'Intérieur ignorent les clandestins.

En premier lieu, les statistiques des recensements de 1962 et de 1968 doivent être considérées plutôt comme infé-

rieures à la réalité, car tous les travailleurs logés sur les chantiers ne sont pas déclarés, et d'autre part les agents recenseurs n'ont pas relevé la présence de tous ceux qui sont entassés dans les endroits insalubres, et il faut aussi compter avec l'absence des travailleurs revenus en leurs pays d'origine pour un séjour temporaire.

En second lieu, les statistiques du Ministère de l'Intérieur en fin d'année 1974 tendent au contraire à surestimer les effectifs des étrangers. Ces statistiques sont obtenues à partir des fichiers des préfectures. Les fiches nominatives des étrangers y sont établies lors de la délivrance des cartes de séjour et ne sont retirées du fichier que lorsque celles-ci arrivent à expiration. La sortie des étrangers n'est donc enregistrée qu'avec retard. Le délai est d'autant plus important que la durée de validité du titre de séjour est plus longue. La surestimation est d'autant plus forte que les retours sont plus fréquents.

Avant d'étudier l'évolution régionale de la population tunisienne en France, il convient de préciser la place qu'elle occupe, en 1962, 1968 et 1974, parmi la population maghrébine d'une part, et dans l'ensemble de la population étrangère d'autre part.

### 2. Place de l'Immigration Tunisienne

Sur 2.169.665 étrangers présents en France en 1962, les Tunisiens sont 26.569 (18.188 hommes et 8.381 femmes) et représentent seulement 1% de la population immigrée, leur proportion dans la population maghrébine étant déjà plus significative (6,5%). Les maghrébins forment pour leur part à cette date 18,9% de la population étrangère.

Au recensement de 1968, l'effectif des Tunisiens résidant en France a plus que doublé par rapport à 1962. Il passe de 26.569 à 61.028, soit un accroissement moyen annuel d'environ 15%. Les Tunisiens constituent alors 2% des étrangers et près de 10% des immigrés d'origine nord-africaine. On constate toutefois qu'entre les deux recensements la varia-

tion de la part de la population maghrébine dans la population étrangère (+ 4,7%) est plus forte que celle des Tunisiens parmi les Maghrébins (+ 3,4%).

On remarque enfin qu'au 31 décembre 1974, la place des Tunisiens parmi les étrangers (4%) et les immigrés d'origine maghrébine (12%) suit l'évolution croissante observée précédemment.

Cette évolution s'observe-t-elle au niveau de la répartition géographique des Tunisiens résidant en France ?

### 3. Répartition régionale et variation intercensitaire au cours des périodes 1962-1968 et 1968-1974.

#### a. Répartition régionale

La quasi totalité de la colonie tunisienne résidant en France (90%) est regroupée en 1962 et en 1968 dans trois régions : la région parisienne, la région Rhône-Alpes et la région Provence-Côte d'Azur.

Répartition en pourcentage de la population tunisienne résidant en France en 1962, 1968 et 1974, selon les principales régions de programme

Régions de Programme	Recensements (INSEE)		Ministère de l'Intérieur
	1962	1968	1974
Région parisienne	64,9	62,3	44,4
Rhône-Alpes	8,8	11,0	15,8
Provence-Côte d'Azur	16,7	15,6	20,7
Ensemble	90,4	88,9	80,9
France entière	100,0	100,0	100,0

L'attraction de la capitale et de sa région est spectaculaire : 65% des Tunisiens en 1962 et 62% en 1968 s'y trouvent concentrés. A l'échelle départementale il se révèle, d'après

les données de 1974, que Paris rassemble à lui seul plus de la moitié de ces immigrés.

Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur enregistrent un peu plus du quart de la population tunisienne (26%) au deux recensements avec une prédominance de Provence-Côte d'Azur.

Mais alors qu'en Provence-Côte d'Azur trois départements (Alpes Maritimes : 39%; Bouches du Rhône : 34%; Var : 21%) forment les principaux foyers d'accueil en 1974, en Rhône-Alpes le département du Rhône prédomine avec 53% des immigrés.

#### b. Variation intercensitaire durant les périodes 1962-68 et 1968-74.

Nous avons vu qu'au cours de la période 1962-1968, la population tunisienne résidant en France a largement doublé. Le taux d'accroissement observé au cours de la période suivante (1969-1974) atteint 16,6% par an, soit un gain de 1,6 point. Ainsi la population tunisienne semble avoir presque triplé en sept ans.

La vitesse démographique apparaît beaucoup plus accentuée au cours de la période 1968-1974 qu'entre les deux recensements. Cependant il ne faut donner qu'une signification relative aux résultats de cette période, car ils utilisent, faute des données du dernier recensement de 1975, les statistiques du Ministère de l'Intérieur et le recensement de 1968.

#### Période 1962-1968.

Parmi les régions à faible implantation, trois sur vingt-deux n'ont pas vu leur effectif doubler, à savoir deux régions du Sud-Ouest, l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées, et une région donnant sur la façade méditerranéenne, le Languedoc-Roussillon. Le taux d'accroissement annuel moyen de ces régions est inférieur ou égal à 10%.

Parmi les régions où l'on observe une forte croissance démographique, il faut noter celles de l'Est : l'Alsace et la

Franche-Comté enregistrent chacune le triplement ou le quintuplement de l'effectif des Tunisiens. Les régions de l'Ouest ont également enregistré un accroissement assez rapide de la population tunisienne y résidant. En 6 ans en effet elle y a plus que triplé, avec un accroissement annuel de 19,7% en Bretagne, de 39% dans la région Poitou-Charente et de 22,6% dans le pays de la Loire.

A ces régions de forte croissance relative, il faut ajouter celle du Nord qui marque un taux d'accroissement annuel de 21,3%, soit un triplement de la population tunisienne durant la période envisagée; et la Corse qui enregistre le taux d'accroissement annuel le plus élevé (43%), sa population tunisienne étant passée de 40 à 340 personnes.

Dans les régions à forte implantation de Tunisiens, on relève un accroissement annuel moyen de 14% dans la région parisienne ainsi qu'en Provence-Côte d'Azur, et un accroissement plus important de 19% en Rhône-Alpes qui, parmi les régions de forte implantation, reçoit le plus faible effectif de Tunisiens

#### Période 1968-1974.

Les vingt-deux régions de programme ont enregistré au moins un doublement de leur effectif pendant cette période. Parmi les principales régions d'accueil, seule la région parisienne a vu son taux d'accroissement moyen annuel se ralentir par rapport à la période antérieure (- 3 points).

Les régions où la vitesse démographique est sensible sont : à l'Est, la Lorraine (+ 23,3 points), la Franche-Comté (+ 6,2 points), l'Alsace (+ 5,2 points); dans le bassin parisien, la Haute Normandie (+ 8,5 points), la Picardie (+ 12,1 points), la Bourgogne (+ 11 points).

Dans le Limousin, le gain est un peu plus faible (+ 8,5 points). Dans le Centre Est, la région d'Auvergne enregistre un accroissement important de 27,5%, soit un gain de 9,5 points.

TAUX ANNUEL MOYEN D'ACCROISSEMENT SELON LES REGIONS  
DE LA POPULATION TUNISIENNE RESIDANT EN FRANCE  
PENDANT LES PERIODES DE 1962-1968 ET 1968-1974 (1)

Régions	1962-1968 (%)	1968-1974 (%)	Ecart entre les périodes
Région parisienne	14,1	11,1	- 3
Champagne	21,4	21	- 0,4
Picardie	19,4	31,5	+ 12,1
Haute Normandie	20,0	28,5	+ 8,5
Centre	26,7	22	+ 4,7
Basse Normandie	31,6	10,5	- 22,1
Bourgogne	18,0	29	+ 11,0
Nord	21,3	26,5	+ 5,2
Lorraine	13,7	37	+ 23,3
Alsace	21,1	26,5	+ 5,4
Franche-Comté	32,3	38,5	+ 6,2
Pays de la Loire	22,6	33,5	+ 10,9
Bretagne	19,7	23	+ 3,3
Poitou-Charentes	39,0	21,5	- 17,5
Aquitaine	8,6	23	+ 14,4
Midi-Pyrénées	8,3	19,5	+ 11,2
Limousin	18,0	26,5	+ 8,5
Rhône-Alpes	19,3	23	+ 3,7
Auvergne	18,0	27,5	+ 9,5
Languedoc-Roussillon	10,0	15,5	+ 5,5
Provence-Côte d'Azur	13,5	21,5	+ 8,0
Corse	42,7	33,5	- 9,2
France entière	15,0	16,6	+ 1,6

(1) Sources : Recensements 1962 et 1968 INSEE; Ministère de l'Intérieur.  
Le taux d'accroissement moyen annuel s'exprimant en « % par an », ses variations algébriques entre deux périodes s'expriment en « points ». Si  $r$  = taux d'accroissement moyen annuel et  $P$  = population, la formule de calcul de  $r$  sera :  $\text{Log}(1+r) = \frac{1}{6} \text{Log} \frac{P_{68}}{P_{62}}$ .

En zone méditerranéenne, deux régions accusent principalement une croissance moyenne annuelle prononcée, la Provence-Côte d'Azur (21,5%) et la Corse (33%).

Enfin dans le Languedoc-Roussillon on dénote un taux d'accroissement moyen annuel de 15,5% supérieur à celui de la période, soit un gain de +5,5 points

L'implantation dans les régions anciennes s'est donc maintenue. La quasi totalité de la colonie tunisienne résidant en France reste regroupée dans les trois régions parisienne, Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur. Le poids de ces régions dans le total a cependant légèrement diminué. Ces trois régions comptaient 90% de la population tunisienne immigrée en 1962, 89% en 1968, et seulement 81% en 1974. Par ailleurs la structure en pourcentage dans ces trois régions s'est modifiée au fil des années. La région parisienne, qui groupait 62 à 65% de la population tunisienne aux recensements de 1962 et de 1968, voit son pourcentage passer à 44% en 1974.

Cette diminution s'est faite au profit de la Provence-Côte d'Azur (16% en 1968, 21% en 1974), qui reste la seconde région d'accueil, et de Rhône-Alpes (11% en 1968, 16% en 1974). Les résultats du recensement de 1975 permettront d'apprécier plus exactement la portée de cette différence.

D'autre part de nouveaux foyers d'accueil se sont développés à partir de noyaux de faibles effectifs, surtout dans les régions de l'Est (1,8% en 1968, 4,4% en 1974), la région du Nord (1% en 1968, 1,8% en 1974) et la Corse (0,6% en 1968, 1,4% en 1974). On constate donc un certain étalement du point de vue géographique dans la localisation des immigrés tunisiens.

Cependant la localisation de l'ensemble des étrangers (54% en 1968) est moins forte dans les trois régions qui regroupent la quasi totalité des Tunisiens. La situation des Maghrébins s'y révèle aussi différente : 64% y sont recensés en 1968. Les Algériens et les Marocains sont plus dispersés sur le territoire. Les premiers représentent 68% dans les régions parisienne, Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur, les seconds 59% seulement.

La population tunisienne est peu représentée dans les régions autres immigrés du Maghreb sont mieux implantés : à l'Est, 10% des Algériens et 4,8% des Marocains; au Nord, 8,8% des régions minières ou sidérurgiques du Nord et de l'Est où les Algériens et 13,6% des Marocains. D'autre part, contrairement aux Algériens et aux Tunisiens, les Marocains possèdent une autre région d'accueil : la Corse qui compte 6% d'entre eux en 1968

#### 4. Une localisation géographique liée aux types d'activités exercées.

La majorité de la population tunisienne immigrée est active d'après le recensement de 1968 (52%).

Dans la région parisienne, les emplois tenus par les Tunisiens se situent dans le commerce et les services, qui groupent près de 45% de ces travailleurs. Plus du 1/3 se trouvent dans les industries de transformation; 1/6 seulement sont dans le bâtiment et les travaux publics. Comparativement, les Algériens (71,6%) et les Marocains (73,6%) se rencontrent surtout dans les industries de transformation et le bâtiment. Seule la moitié des Tunisiens travaille dans ces activités.

En Rhône-Alpes, ce sont d'abord les industries de transformation (38%), puis le bâtiment et les travaux publics qui rassemblent le plus grand nombre des Tunisiens occupés dans cette région. Les Tunisiens se situent pour ces activités entre les Algériens (industries de transformation 46%, bâtiment et travaux publics 34%, soit ensemble 80,5%) et les Marocains (industries de transformation 29,9%, bâtiment et travaux publics 40,4%, soit ensemble 70,3%).

En Provence-Côte d'Azur, c'est le bâtiment qui prédomine avec 42,7% des actifs de la région. L'emploi dans les industries de transformation reste important : il occupe le cinquième des travailleurs. Même proportion dans les secteurs du commerce et les services. On constate que les Algériens (60%) sont employés en plus grande proportion que les Tunisiens dans le bâtiment et les travaux publics, tandis qu'ils sont seulement 18% dans les industries de transforma-

tion. Par contre, si dans le bâtiment et les travaux publics les Marocains sont en proportion comparable avec les Tunisiens, plus du cinquième travaillent dans l'agriculture.

Il apparaît ainsi que les Algériens exercent principalement dans deux secteurs, les industries de transformation et le bâtiment-travaux publics, alors que les Marocains, en plus de ces deux dernières activités, exercent également dans le secteur primaire, agriculture et industries extractives. Ce qui explique leur présence plus importante dans les régions minières et agricoles.

A l'inverse, on relève qu'au niveau des principales régions et à l'échelle de la France, les Tunisiens sont employés dans deux activités du secteur secondaire (industries de transformation, bâtiment et travaux publics) et dans une du secteur tertiaire (commerce et services). Ils sont pratiquement inexistant dans le secteur primaire, d'où leur absence des régions minières et agricoles.

#### Conclusion

Si la population tunisienne dans son ensemble se dirige vers les régions les plus industrialisées, elle possède aussi sa répartition spécifique, qui a souvent pour origine l'attrait d'une colonie déjà installée.

L'attraction de la capitale, qui se justifie par le caractère récent de l'immigration tunisienne, explique la forte concentration des migrants tunisiens dans la région parisienne : 62% au recensement de 1968, contre seulement 45,5% des Marocains et 37% des Algériens.

En plus des facteurs économiques et démographiques, on peut penser que la proximité du pays d'origine constitue un des facteurs déterminants de l'implantation des Tunisiens en Provence-Côte d'Azur et en Rhône-Alpes (1).

(1) Un phénomène semblable s'observe pour l'immigration italienne et espagnole. L'attraction pour la capitale joue, mais les immigrés anciens ont une préférence pour l'Est et le Sud-Est en ce qui concerne les Italiens, et pour le Sud-Ouest en ce qui concerne les Espagnols.

TABLEAUX STATISTIQUES

Evolution de la place des Tunisiens dans la population maghrébine et étrangère aux recensements de 1962 et 1968 et en 1975

Année	Population totale		Etrangers		Maghrébins		Tunisiens	
	Effectif	Pourcentage de la population totale	Effectif	Pourcentage de la population totale	Effectif	Pourcentage de la population totale	Effectif	Pourcentage de la population étrangère
1962 (1)	46.458.956	49,7	2.169.665	49,7	410.373	18,9	26.569	6,5
1968 (1)	49.654.556	5,3	2.621.088	5,3	619.076	23,6	61.028	9,9
1974 (2)	52.660.000	7,7	4.128.312	7,7	1.335.957	32,4	162.479	12,2

Sources : (1) I.N.S.E.E. - Recensements.

(2) Ministère de l'Intérieur, état de la population étrangère au 1er janvier 1975.

Répartition de la population tunisienne résidant  
en France aux recensements de 1962 et de 1968 et  
au 1er janvier 1975 selon les régions de programme

Source : I.N.S.E.E. et Minist. Intérieur

Régions de programme	1962	1968	1974
Région parisienne	17.248	38.020	79.550
Champagne	124	396	1.493
Picardie	83	240	1.654
Haute-Normandie	119	356	2.076
Centre	136	564	2.267
Basse-Normandie	47	244	491
Bourgogne	162	436	2.576
Nord	193	616	3.222
Lorraine	164	328	2.967
Alsace	194	620	3.255
Franche-Comté	30	160	1.572
Pays de la Loire	87	287	2.232
Bretagne	49	144	608
Poitou-Charentes	20	140	549
Aquitaine	178	292	1.236
Midi-Pyrénées	428	692	2.430
Limousin	21	56	290
Rhône-Alpes	2.323	6.692	28.275
Auvergne	66	176	947
Languedoc-Roussillon	444	720	1.950
Provence Côte d'Azur	4.443	9.500	37.061
Corse	40	340	2.537
France entière	26.569	61.028	179.238

Les enfants âgés de moins de 16 ans dans les Hauts-de-Seine, Seine-Saint Denis et Val-de-Marne ont été estimés.

Répartition en pourcentage des Tunisiens  
résidant en France en 1962, 1968 et 1974

Régions de programme	1962 (1)	1968 (1)	1er janvier 1975 (2)
Région parisienne	64,9	62,3	44,4
Champagne	0,5	0,7	0,8
Picardie	0,3	0,4	0,9
Haut-Normandie	0,5	0,6	1,2
Centre	0,5	0,9	1,3
Basse-Normandie	0,2	0,4	0,3
Bourgogne	0,6	0,7	1,4
Nord	0,7	1,0	1,8
Lorraine	0,6	0,5	1,7
Alsace	0,7	0,1	1,8
Franche-Comté	0,4	0,3	0,9
Pays de la Loire	0,1	0,5	1,3
Bretagne	0,2	0,2	0,3
Poitou-Charentes	—	0,2	0,3
Aquitaine	0,7	0,5	0,7
Midi-Pyrénées	1,1	1,1	1,7
Limousin	—	—	0,2
Rhône Alpes	8,8	11,0	15,8
Auvergne	0,3	0,3	0,5
Languedoc-Roussillon	1,6	1,2	1,1
Provence-Côte d'Azur	16,7	15,6	20,7
Corse	0,2	0,6	1,7
France entière	100,0	100,0	100,0

Source : (1) Recensements I.N.S.E.E.  
(2) Ministère de l'Intérieur.

Population active étrangère au recensement  
de 1968 selon les principales nationalités

Nationalité	Nombre	Pourcentage d'actifs sur le total de la nationalité	Taux d'activité 1974 (O.C.D.E.)
Tunisiens	31.752	52,0	67 %
Marocains	55.212	65,5	53,6 %
Algériens	255.628	53,9	54 %
Espagnols	271.168	44,6	
Italiens	249.596	43,6	
Portugais	170.156	57,4	
Polonais	47.444	36,0	
Yougoslaves	32.076	67,5	
Autres	155.304	44,7	
Total	1.268.336	48,4	

Source : Recensement de la population de 1968. Source : O.C.D.E. sondage au 1/4.